

DEMANDE DE REACTUALISATION ET DE TRADUCTION D'ACTES D'ETAT-CIVIL

Liste des pièces à fournir :

- La copie intégrale de l'acte malagasy délivré par la Mairie malagasy (en langue française ou malagasy)
- Photocopie de la Carte consulaire
- Droit : 5€ par exemplaire (A payer par chèque à l'ordre de l'Ambassade ou en espèces uniquement auprès du Service comptabilité de l'Ambassade)
- Enveloppe timbrée à vos adresse et nom ou nom de l'hôte (en cas d'impossibilité de retrait)

N.B : - *Veillez noter que le temps d'acheminement du courrier par voie postale est aléatoire. Le délai d'instructions du dossier court à partir du moment de la réception du courrier par le service concerné sachant qu'il passe d'abord par le service courrier de l'Ambassade pour enregistrement et par le service comptable pour paiement du droit consulaire.*

- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.*
- *Les droits consulaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.*
- *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Dépôt de demande: Lundi au vendredi de 10H00 à 13h30

Retrait des documents : Lundi au vendredi de 14H00 à 16h30

Délai de traitement: cinq (05) jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet

Email : serviceconsulaire.madagascar@gmail.com